

Commission agence T.T.C. sur vente

Jusqu'à 300.000 € 5 %

De 300.001 € à 700.000 € 4 %

Au-delà de 700.001 € 3 %

à la charge de l'acquéreur.

Honoraires agence minimum : 4.580 €

Le compromis de vente est effectué par le notaire à la charge de l'acquéreur.

Commission agence sur location

A.L.U.R. Palaiseau la part à 13 € T.T.C. / m²

Frais d'acte : 100 € T.T.C.